

## Comment financer votre projet de formation ?

### VOTRE PROJET ET VOTRE SITUATION DÉTERMINENT LES SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISABLES.

Vous avez choisi la formation qui vous intéresse. Combien coûte-t-elle ? Devrez-vous financer sur vos ressources propres tout ou partie de ce coût ? **Ce document** vise à guider vos choix afin d'accéder à la meilleure prise en charge possible pour réduire la part restant à votre charge. Cette dernière peut être comprise entre 0 et 100 % du coût de la formation en fonction des démarches que vous engagerez et de votre situation professionnelle (salarié, demandeur d'emploi).

### Comment financer votre projet de formation ?

- 1/ Vous **recherchez un financement par un organisme** (votre entreprise, l'organisme auquel elle verse ses cotisations formation), Pôle Emploi, etc.
- 2/ Vous **solicitez le co-financement Région** (attention : nombre de place limité).

### 1/ RECHERCHEZ UN FINANCEMENT

La formation professionnelle en France est organisée par les partenaires sociaux (*entreprises et salariés*) et l'État/collectivités qui décident des montants qu'ils vont mutualiser dans des fonds "formation" au service de tel ou tel objectif de formation (*accès à une qualification, reconversion professionnelle, etc.*) ou de telle ou telle catégorie de bénéficiaires (*séniors, salariés précaires, etc.*). **Ces fonds sont versés à des structures qui organisent et financent la formation des actifs.** Ainsi, votre situation personnelle (*âge, situation professionnelle, etc.*) et l'objectif personnel que vous poursuivez via votre formation au Cnam vont vous permettre d'identifier les fonds mobilisables **et les organismes à contacter.**

Vous trouverez ci-après une présentation des principaux dispositifs/fonds disponibles pour financer votre projet de formation, selon votre situation professionnelle, les critères d'éligibilité et le mode opératoire pour les solliciter. Ces informations sont complétées par des fiches techniques sur quatre dispositifs phares : Le "**Plan de Formation**", le "**Compte Personnel Formation**", le dispositif "**Formation Hors Temps de Travail**" et la "**Période de Professionnalisation**".

### VOUS ÊTES SALARIÉ

1/ Votre projet de formation consiste :

- En une **VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE** ;
- À suivre quelques UE - Unités d'Enseignement - pendant le temps de travail pour **actualiser vos connaissances afin de vous adapter à l'évolution des techniques et technologies dans votre emploi** ;
- À suivre quelques modules pendant ou en dehors du temps de travail pour **développer vos compétences** (80 heures de formation maximum par an).

Voir le dépliant  
**PLAN DE FORMATION**

**II/ Votre projet de formation consiste :**

- **À OBTENIR UNE QUALIFICATION RECONNUE PAR UNE CERTIFICATION** enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ; Inscrite sur les listes des formations éligibles au Compte Personnel Formation (CPF) ; Inscrite à l'inventaire de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) ;
- 70 heures de formation minimum. Pendant ou en dehors du temps de travail.

Voir le dépliant  
**PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION**

**III/ Votre projet de formation consiste :**

- **À ACCÉDER À UN NIVEAU SUPÉRIEUR DE QUALIFICATION ;**
- **OBTENIR UNE CERTIFICATION** (*diplôme, titre enregistré au RNCP, CQP*) pour changer de profession ou de secteur d'activité.
- Via une formation longue : 120 heures de formation minimum. **Hors temps de travail** exclusivement. La formation peut se dérouler en plusieurs temps, sur une durée de 3 ans maximum.

Voir le dépliant  
**FHTT - FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL**

**IV/ Votre projet de formation consiste :**

- **À VOUS RECONVERTIR ;**
- **OBTENIR UNE CERTIFICATION** (*diplôme, titre enregistré au RNCP, CQP*) pour changer de profession ou de secteur d'activité.
- Via une formation longue : 120 heures de formation minimum. Pendant le temps de travail exclusivement. La formation peut se dérouler en plusieurs temps, sur une durée de 3 ans maximum. Formation temps plein. Maximum : 1200 heures.

**CIF, CDI ou CDD**

**Public éligible :** Les salariés du secteur privé en CDI, justifiant d'une activité salariée de 2 ans (*consécutifs ou non*), dont une année dans l'entreprise actuelle. Les salariés du secteur privé en CDD, ou ancien titulaire de CDD justifiant de 24 mois d'activité salariée durant les 5 dernières années, dont 4 mois de CDD dans le secteur privé au cours des 12 derniers mois. Ces conditions d'ancienneté sont applicables à des contrats consécutifs ou non. Les séniors (+45 ans), les femmes peu qualifiées, les travailleurs handicapés, les ex CDD et les salariés ayant validé partiellement un cursus par la VAE et souhaitant obtenir par la formation les UE manquantes constituent des publics prioritaires. Carence de 5 ans entre 2 financements CIF.

**Financement mobilisable : LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION – CIF CDI OU CDD.** Le FONGECIF ou l'OPACIF auquel votre entreprise verse prendre en charge tout ou partie des coûts de votre formation mais aussi votre salaire par l'intermédiaire du dispositif Congé Individuel de Formation CDI ou CDD. Contactez votre OPACIF pour connaître le mode opératoire afin de mobiliser ce financement.

**Quand ?** 3,5 mois avant le début de la formation pour les salariés en CDI ; 1,5 mois avant le début de la formation pour les salariés en CDD. **Autorisation d'absence de l'employeur nécessaire.**

**Qui décide ?** La Commission paritaire de l'OPACIF en fonction de ses priorités et des fonds disponibles.

## VOUS ÊTES SALARIÉ OU DEMANDEUR D'EMPLOI

### V/ Votre projet de formation consiste :

- En une **VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE** ;
- **À OBTENIR UNE CERTIFICATION** enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ; Inscrite sur les listes des formations éligibles au Compte Personnel Formation (CPF) ; Inscrite à l'inventaire de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) ; Ces listes sont consultables sur notre site [www.cnam-paca.fr](http://www.cnam-paca.fr)
- **À ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES DE BASES** ;
- Formation pendant le temps de travail (*avec accord de l'employeur*) ou en dehors du temps de travail (*sans accord de l'employeur*).
- La durée de la formation dépend du nombre d'heures cumulées dans votre compte personnel formation (*150 heures maximum + éventuels abondements*).

Voir le dépliant  
**CPF - LE COMPTE  
PERSONNEL  
DE FORMATION**

### L'abondement pour cumuler les financements

Attention, si vous ne bénéficiez pas du nombre d'heures suffisant sur votre compte personnel CPF pour concrétiser votre projet de formation, vous pouvez faire appel à des financements complémentaires disponibles : c'est ce qu'on appelle "l'abondement". Plan de formation, période de professionnalisation, congé individuel de formation pour les salariés ; Aide Individuelle à la Formation pour les demandeurs d'emploi.

## VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

### VI/ Votre projet de formation consiste :

- **À suivre quelques UE - Unités d'Enseignement - post jury VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)** lorsque la certification visée n'a été que partiellement validée. La formation doit se dérouler dans les cinq ans qui suivent la date de notification du jury.
- **À suivre une FORMATION DÉTERMINANTE POUR VOTRE REPRISE D'EMPLOI et non couverte par les achats de formation de Pôle Emploi** ou du Conseil Régional, à condition que la démarche soit cohérente avec votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

**AIF -  
AIDE INDIVIDUELLE  
DE FORMATION -  
PROJET INDIVIDUEL**

- Formation pendant ou en dehors du temps de travail
  - Formation temps plein de 30h minimum par semaine (*enseignement + stage en entreprise*).
- Public éligible :** Demandeurs d'emploi suivis à Pôle emploi ou en accompagnement CRP/CTP ou CSP (convention de reclassement personnalisé/contrat de transition professionnelle/contrat de sécurisation professionnelle); Demandeur d'emploi avec un projet individuel de formation cohérent et réaliste de reprise d'emploi.
- Financement mobilisable :** Pôle emploi peut attribuer une aide individuelle à la formation (AIF) pour prendre en charge tout ou partie des coûts de votre formation par l'intermédiaire de l'AIF Projet individuel.
- Quand ?** 15 jours minimum avant le début de la formation.
- Qui décide ?** Pôle Emploi.

## 2/ SOLLICITEZ LE CO-FINANCEMENT RÉGION

### VOUS ÊTES SALARIÉ

Votre projet de formation consiste :

- À ACCÉDER À UN NIVEAU SUPÉRIEUR DE QUALIFICATION via une certification (*diplôme, titre enregistré au RNCP*).

*Voir le dossier*  
**DEMANDE DE  
CO-FINANCEMENT  
CONSEIL RÉGIONAL/  
ÉLÈVE**

### VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI



## Dossier de demande de co-financement Conseil Régional/Élève

- Vous avez trouvé au Cnam, la formation qui répond à vos objectifs personnels de promotion sociale.
- Vous avez engagé des démarches afin de faire financer votre formation (*voir document "Financer votre projet de formation"*).
- Vous avez sollicité au moins 2 organismes différents et disposez de réponses écrites vous accordant un financement partiel ou un refus total.
- Votre projet de formation consiste :
  - à accéder à un niveau supérieur de qualification via une certification (certificats, diplôme, titre enregistré au RNCP).
  - à suivre une formation en dehors du temps de travail.

Vous pouvez solliciter l'aide du Conseil Régional PACA (*par l'intermédiaire du Cnam*) afin de prendre en charge une partie des coûts de votre formation. La partie qui restera à votre charge dépend de votre situation (*voir grille tarifaire*). Vous ne pouvez solliciter cette aide qu'après avoir mobilisé les fonds de la formation professionnelle disponibles (*voir document "Financer votre projet de formation"*).

### Public éligible

**Salariés. Demandeurs d'emplois.** Avoir quitté le système de formation initiale depuis 1 an minimum. Les demandeurs d'emploi et les salariés précaires (*CDD de moins de 4 mois ou temps partiel ≤ 50%*) constituent des publics prioritaires.

### Mode opératoire

Remplir le dossier de demande de co-financement Conseil Régional/Élève.

### Quelques conseils

- Soyez attentif à argumenter votre projet de formation : votre situation dans l'emploi actuel, celle visée avec cette formation, etc.
- Précisez vos conditions de ressources (*pièces à l'appui*) justifiant votre demande de co-financement.
- Détailler les actions menées auprès de votre entreprise ou des organismes financeurs pour financer votre formation.
- Dans le cas d'une réinscription, faites le point sur les UE déjà financées par des organismes ou co-financées par le Conseil Régional (*assiduité aux cours, résultats*) et les UE restant à acquérir.

### Quand ?

Formulez votre demande au plus tôt. **Le nombre de places est limité.** Des commissions de validation des entrées en formation se réunissent à plusieurs reprises en septembre et octobre puis en février pour instruire les demandes de co-financement.

### Qui décide ?

Une commission instruit les demandes de co-financement. Les critères sont : objectifs personnels, situation professionnelle (*demandeur d'emploi, salarié*) ; conditions de ressources ; niveau de diplôme acquis ; financements mobilisés ; pour les réinscriptions, assiduité et résultats obtenus aux UE co-financées.

## Projet de formation

NOM : ..... Prénom : .....

Intitulé de la formation choisie : .....

## Unités d'enseignement choisies et mode de financement

Indiquez la totalité des U.E. choisies et leur mode de financement

CODE U.E.	INTITULÉ U.E.	Année	FINANCEMENT		
			Entreprise/OPCA	Individuel	Co-finan. Région

## Récapitulatif des U.E. déjà suivies au Cnam

Veillez remplir le tableau ci-dessous

CODE U.E.	INTITULÉ U.E.	Année	Note obtenue	FINANCEMENT		
				Entreprise/OPCA	Individuel	Co-finan. Région

## Bilan des financements sollicités

### JE SUIS SALARIÉ

Vous devez solliciter deux des dispositifs suivants avant de pouvoir demander le co-financement Région. Joindre obligatoirement les copies des réponses obtenues.

J'ai sollicité les dispositifs suivants :

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Plan de Formation Entreprise
- Période de Professionnalisation
- Formation Hors Temps de Travail (FHTT)
- Congé Individuel de Formation (CIF)
- Autres

### JE SUIS DEMANDEUR D'EMPLOI

Vous devez impérativement faire valider votre projet de formation par Pôle Emploi et solliciter un des dispositifs suivants avant de pouvoir demander le co-financement Région. Joindre obligatoirement copie de la réponse obtenue.

J'ai sollicité les dispositifs suivants :

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- Autres

## Pièces à joindre à votre dossier

### Conditions de ressource :

- Avis d'imposition N-1
- Dernier bulletin de salaire (pour les salariés)
- Avis de situation Pôle Emploi et document "conclusion de l'entretien individuel" (pour les demandeurs d'emploi)

### Objectif personnel poursuivi :

- Un Curriculum Vitae à jour
- Un courrier expliquant votre projet et vos motivations

### Financement :

- Copie des réponses des dispositifs sollicités

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies

Le  /  / 201

Signature :